

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
Commune d'Aunay-sous-Auneau**SÉANCE DU MERCREDI 3 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le trois juillet à 18h31, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, à la salle du conseil municipal de la mairie, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	9	12

Date de la convocation
28/06/2024Date d'affichage
28/06/2024**Présidence :**

M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau

Secrétaire de séance :

Mme Cathy LUTRAT

Participants :

M. Robert DARIEN, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Julien PICHOT, Mme Gwenaël BEYE, Mme Jasmonde MARTIN, M. Jean-André CAHUZAC.

Absents excusés :M. Alex BORNES (Pouvoir à Mme Cathy LUTRAT),
Mme Evelyne GENEQUE,
M. Vincent ZOUZOUKOWSKY (Pouvoir à M. Robert DARIEN),
M. Daniel MOREAU (Pouvoir à Mme Gwenaël BEYE), M. Patrick RIVARD.**Absente :**

Mme Julie DE FRANQUEVILLE.

Objet de la Délibération :**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS ET DE L'ANCIEN BAR DES SPORTS****Délibération n° 2024_029**

Vu la délibération n°2024_017 du 10 avril 2024 autorisant Monsieur le Maire à engager les démarches en vue de la location-vente de l'immeuble sis 6 Rue de la Bassine, cadastré section AD 0002 ;

Vu l'avis des services des Domaines estimant la valeur vénale du bien à 125 000€ ;

Vu la délibération n°2024_024 du 22 mai 2024 portant déclassement de l'immeuble sis 6 Rue de la Bassine, et son intégration dans le domaine privé de la commune à compter du 1^{er} juillet 2024 ;

Vu le projet de promesse de vente ci-annexé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- D'approuver le projet de compromis de vente tel que présenté en annexe, pour la vente de l'immeuble sis 6 rue de la Bassine, cadastré section AD 0002 au prix de 150 000 €, étant précisé que l'ensemble des frais d'actes et les frais annexes seront à la charge des acquéreurs.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de promesse de vente et tout document relatif à cette affaire.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- La publication sur le site internet :
www.aunay-sous-auneau.fr Rubrique : La commune / Vie municipale le : 05/07/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code de la justice administrative

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Robert DARIEN**